

Finlande

Exemples d'affaires concernant la Finlande

Hokkanen c. Finlande (23 septembre 1994)

Teuvo Hokkanen reprochait aux autorités finlandaises de ne pas avoir favorisé sa réunion rapide avec sa fille. Celles-ci auraient permis aux grands-parents de garder l'enfant chez eux et d'empêcher le requérant de la voir, au mépris des décisions judiciaires, et elles leur auraient transféré la garde.

Violation de l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale)

K. et T. c. Finlande (12 juillet 2001)

Les requérants dénonçaient la prise en charge de leurs enfants par l'autorité publique. La Cour a conclu à la violation de la Convention quant à la prise en charge du nouveau-né des requérants et à l'absence de mesures propres à réunir la famille.

Violation de l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale)

Nikula c. Finlande (21 mars 2002)

Anne Nikula, avocate de profession, a été condamnée pour avoir critiqué un procureur pour les décisions qu'il avait prises en sa qualité de partie à une procédure pénale dans laquelle l'intéressée défendait l'une des personnes accusées.

Violation de l'article 10 (liberté d'expression)

Jokela c. Finlande (21 mai 2002)

Les requérants dénonçaient la différence de la valeur marchande de leur terrain, telle qu'elle a été fixée lors de l'expropriation, et celle fixée aux fins du paiement des droits de succession. Ils prétendaient également avoir été privés d'un procès équitable dans le cadre de la procédure d'expropriation.

Non-violation de l'article 6 (droit à un procès équitable)

Violation de l'article 1 du Protocole n° 1 (protection de la propriété)

Johansson c. Finlande (6 septembre 2007)

Mika et Jaana Johansson se plaignaient du refus des autorités finlandaises d'enregistrer le prénom « Axl » pour leur fils. La Cour a attaché une importance particulière au fait que le nom « Axl » n'était pas « nouveau », puisque trois personnes portaient déjà ce prénom au moment de la naissance de l'enfant et que, par la suite, deux autres enfants au moins ont reçu ce prénom.

Violation de l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale)

Exemples de mesures individuelles

N. c. Finlande (26 juillet 2005)

⇒ Octroi d'un permis de séjour à un requérant, dont l'expulsion vers le Congo lui aurait fait courir un risque de subir des mauvais traitements.

Johansson c. Finlande (6 septembre 2007)

Refus des autorités d'enregistrer le prénom « Axl » pour le fils des requérants, alors que d'autres demandes avaient déjà été accueillies.

⇒ Les requérants ont pu donner à leur enfant le prénom de leur choix, initialement refusé par les autorités (*exécution en cours*).

Conseil de l'Europe

Adhésion : 5 mai 1989

La Convention

Signature : 5 mai 1989

Ratification : 10 mai 1990

Juge en fonction

Päivi HIRVELÄ

Historique des juges

Matti PELLONPÄÄ (1998-2006)

Raimo PEKKANEN (1989-1998)

Premier arrêt

Hokkanen c. Finlande (23 septembre 1994)

La Cour et la Finlande au 1^{er} janvier 2011

Nombre total d'arrêts : 151

Arrêts de violation : 119

Arrêts de non-violation : 21

Autres arrêts : 11

Décisions d'irrecevabilité : 2874

Requêtes pendantes : 551

Exemples de mesures générales

K.A. c. Finlande (14 janvier 2003)

Les autorités n'ont pas pris les mesures adéquates pour réunir les parents et leurs enfants placés auprès des services sociaux.
⇒ Réforme de la loi sur la protection de la jeunesse, réglementant de manière plus précise, entre autres, les contacts entre les enfants placés en familles d'accueil et leurs parents, et mise en œuvre d'un programme de formation sur la promotion de la protection de la jeunesse pour le personnel des services sociaux.

Goussev et Marenk c. Finlande (17 janvier 2006)

Saisie de documents chez les requérants, suspects de diffamation.

⇒ Adoption d'une loi sur l'exercice de la liberté d'expression dans les médias, éclaircissant les rapports entre certaines dispositions relatives aux publications et la loi sur les mesures de contrainte.